

Publié le 28 février 2011

Les Eaux de la Barousse jouent la carte de la mutualisation

Après le lancement de la Sem PSP en 1991, suivi de la création d'une régie directe pour l'exploitation des réseaux du Gers en 2000 et d'une fusion avec une Sem d'embouteillage en 2009, le Syndicat des Eaux de la Barousse a mis en place en janvier 2011 une Société publique locale (Spl). Objectifs de la nouvelle structure : gérer d'ici à 2015 la totalité des services et optimiser l'organisation et la gestion de l'eau sur l'ensemble du territoire (Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne et Gers).



Considéré comme l'un des plus grands réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable de l'hexagone, avec ses 6 000 kilomètres de réseau pour 45 000 clients répartis sur 247 communes, le Syndicat des Eaux de la Barousse du Comminges et de la Save (SEBCS) rationalise le développement de ses services de production, de distribution et d'assainissement. Une Société publique locale (Spl) a été officiellement lancée le 1er janvier 2011 pour les gérer à terme. Une évolution jugée indispensable pour les optimiser, mais aussi mieux faire face au succès du syndicat qui compte aujourd'hui plus de 200 communes adhérentes contre une poignée lors de sa création dans les années 1950.

« En complément de la société d'économie mixte Pyrénées Service Public (PSP), lancée en 1991 dans les Hautes-Pyrénées et la Haute-Garonne, il a d'abord fallu créer une régie directe pour gérer la distribution d'eau potable des 78 communes du Gers qui ont adhéré au syndicat en 2000, mais qui ne pouvaient pas être intégrées dans le contrat de DSP de la Sem », explique Sandrine Boisard, directrice de la nouvelle [Spl EBCS](#). « La mise en place de la Société publique locale permettra de pallier aux deux modes de gestion actuels pour l'eau et l'assainissement, optimisant et mutualisant les moyens. La réunification des trois départements se fera en 2015, à l'expiration du contrat de la Sem PSP ». Parmi les atouts de la nouvelle structure « une souplesse de fonctionnement » avec, par exemple, un passage en comptabilité privée « qui reste rigoureux mais sans lourdeur administrative, en particulier pour un service complexe tel que le nôtre », précise Sandrine Boisard.

L'objectif de la collectivité est également de garder le contrôle d'une ressource considérée avant tout comme un bien public. « L'expiration du contrat de délégation de la Sem PSP impliquait une mise en concurrence pour son renouvellement avec le risque d'une main mise par une entreprise privée », commente Sandrine Boisard. « La Spl permettra de conserver la connaissance du réseau, de garder une transparence totale de sa gestion et le lien avec les abonnés ». Un choix d'autant plus facile que le syndicat a fait ses preuves au cours des dernières années, comme en témoigne le dernier rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion du réseau des années 2000 à 2008. Parmi les points positifs mis en avant : la qualité du service rendu aux usagers, le prix de l'eau et de l'assainissement, la gestion des achats par le Syndicat ou encore sa situation financière. Les tarifs de l'eau n'ont pas connu d'augmentation depuis 2005 et ceux de l'assainissement depuis 2006. Une



performance dans un contexte national de hausse continue dans ce type de service qui s'accompagne d'innovation comme la mise en place progressive de « radio relevés » qui permettront de mensualiser les factures des clients.